

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°14 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu la LOI n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 5 ;
Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;
Vu l'arrêté du 7 mai 2021 fixant pour la fonction publique de l'Etat la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 31 mai 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Le rapport social unique 2021 et 2022

Membres composant le conseil : 32	Pour : 23
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 23	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 23	

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024
Le président de l'Université,


Yvan AUGUET
Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

PJ : rapport social unique 2021 et 2022 susmentionné
CPI : DRH / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°15 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu la LOI n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 5 ;
Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;
Vu l'arrêté du 7 mai 2021 fixant pour la fonction publique de l'Etat la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 31 mai 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le rapport social unique 2023.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 23
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 23	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 23	

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024
Le président de l'Université,

Yvan AUGUET

Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

PJ : rapport social unique 2023 susmentionné
CPI : DRH / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°16 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/CA 2023/02-06 n°06 du 2 juin 2023 relative à la convention pour l'attribution d'une subvention ayant pour objet : « Pôle Universitaire de Narbonne » entre le Grand Narbonne et l'Université de Perpignan Via Domitia au titre de l'année 2023 ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire du Grand Narbonne N°B2024_31 du 29 avril 2024 relative à l'attribution de la subvention,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La convention relative à l'attribution d'une subvention ayant pour objet : « Pôle Universitaire de Narbonne » entre l'UPVD et le Grand Narbonne au titre de l'année 2024.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 23

Membres en exercice : 32



Contre : 0

Membres présents ou représentés : 23

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 23

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024
Le président de l'Université,


Yvan AUGUET
Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

PJ : convention susmentionnée

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°17 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La convention pour le don d'ouvrages ayant appartenu au démographe Alfred Sauvy (1898-1991) entre John C. Wilkinson et l'UPVD.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 23
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 23	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 23	

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024

Le président de l'Université,




Yvan AUGUET

Pr Yvan AUGUET

Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

PJ : convention susmentionnée

CPI : SCD / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°18 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,



Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les tarifs de la boutique UPVD des produits proposés à la vente.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 23
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 23	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 23	

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

PJ : tarifs des produits susmentionnés

CPI : Communication / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°19 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 4 juin 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les tarifs formation continue et reprise d'études au titre de l'année 2024/2025.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 23

Membres en exercice : 32

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 23

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 23

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

Pr Yvan AUGUET

Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

PJ : tarifs 2024/2025 susmentionnés

CPI : SFC-A / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°20 du 7 juin 2024


Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2023/15-12 n°20 du 15 décembre 2023 relative à la création de la formation qualifiante « Accompagnement méthodologique à la Validation des Acquis de l'Expérience » au titre de l'année 2023/2024 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 4 juin 2024,

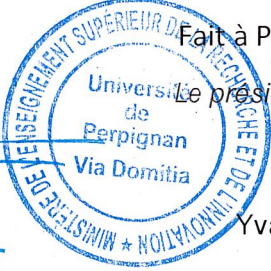
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **L'ajustement des effectifs présenté dans le cadre de la formation qualifiante « Accompagnement méthodologique à la Validation des Acquis de l'Expérience » 2023-2024.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 23
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 23	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 23	

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024


Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD


Le président de l'Université,
Yvan AUGUET

PJ : Dossier de demande d'habilitation de la formation qualifiante susmentionnée.

CPI : SFC-A / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jG/nB


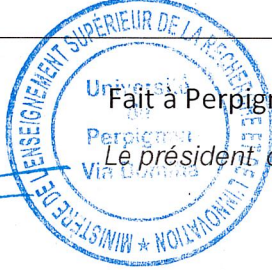
Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°21 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2019/13-12 n°23 du 13 décembre 2019 relative au projet de création d'une formation qualifiante ;
Vu la délibération UPVD/CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°04 du 5 avril 2024 relative à la digitalisation de six modules de formation dans le cadre du projet Digital FCU ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 4 juin 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La formation qualifiante : DIGITAL FCU - TRA014 Construire des ressources en respectant le droit d'auteur.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 23
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 23	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 23	

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024
Le président de l'Université,


Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD
Yvan AUGUET

PJ : Dossier de demande d'habilitation de la formation qualifiante susmentionnée.

CPI : SFC-A / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°22 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 4 juin 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le bilan des effectifs des tuteurs alternance et du nombre d'heures de suivi par composante 2023/2024 au titre du tutorat académique alternance.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 23

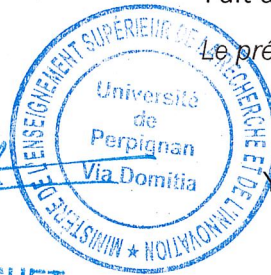
Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

Pr Yvan AUGUET

Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

PJ : Rémunération des tuteurs académiques de l'alternance Année universitaire 2023/2024

CPI : SFC-A / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°23 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2022/30-09 n°11 du 30 septembre 2022 portant sur la convention relative au versement d'une subvention « Prépas Talents » entre le Ministère de la transformation et de la fonction publique et l'UPVD ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences juridiques et économiques du 28 mai 2024 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 4 juin 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le renouvellement de la convention relative au versement d'une subvention « Prépas Talents » 2024-2025 entre le Ministère de la transformation et de la fonction publique et l'UPVD.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 22
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 22	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 22	

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET
Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

PJ : Convention susmentionnée

CPI : UFR SJE / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°24 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°15 du 7 juillet 2023 relative aux seuils d'ouverture des mentions, parcours et options / les normes de groupes de TD/TP particulières au titre de l'année universitaire 2023/2024 ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 4 juin 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le tableau des seuils d'ouverture des mentions/parcours/options, des normes de groupes de TD/TP/Informatique et des normes de groupes TD/TP particulières 2024/2025.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 22

Membres en exercice : 32



Contre : 0

Membres présents ou représentés : 22

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 22

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024
Le président de l'Université,


Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Formation UPVD

Yvan AUGUET

PJ : tableau 2024/2025 susmentionné

CPI : DfVU / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jG/nB


Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°25 du 7 juin 2024


Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 16 mai 2024 accordant l'université de Perpignan en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences et techniques des activités physiques et sportives du 5 février 2024 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 4 juin 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La maquette de formation du Master Activités physiques adaptées et santé (APA-S).**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 22
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 22	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 22	

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024
Le président de l'Université,

Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD



Yvan AUGUET

PJ : maquette de formation susmentionnée
CPI : DFVU / UFR STAPS / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°27 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/CA 2023/15-12 n°27 du 15 décembre 2023 relative à la création du diplôme d'université (DU) RETROFIT – véhicules électriques : parcours automobile – parcours bateau ;

Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences exactes et expérimentales du 26 avril 2024 ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 4 juin 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La modification de la maquette du diplôme d'université (DU) RETROFIT – véhicules électriques : parcours automobile – parcours bateau.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 22

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024

Le président de l'Université,

de
Perpignan
Via Domitia

Yvan AUGUET

Pr Yvan AUGUET

Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

PJ : dossier d'habilitation du DU susmentionné

CPI : DFVU / UFR SEE / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°28 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 4 juin 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les décharges d'enseignement des lauréats de l'appel à projet « Jeune Chercheur – Jeune Chercheuse » de l'ANR.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 22
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 22	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 22	

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024

Le président de l'Université,

Université
de
Perpignan
Via Domitia

Yvan AUGUET



Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

PJ : Note de cadrage relative à la modulation du service d'enseignement des lauréats de projets ANR
JCJC
CPI : SRV / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°29 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 4 juin 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La convention de reversement Défi-clé Sciences du Passé - Projet Gorgyous.**



Unité de recherche : CEFREM

Partenaire : Université de Toulouse

Membres composant le conseil : 32	Pour : 22
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 22	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 22	

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024

Le président de l'Université,



Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

PJ : Convention susmentionnée de reversement AAP – 2024 Défi-clé Sciences du Passé Réf. 2024-214-CIF/D-DRDV (1057)

CPI : SRV / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD